

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 56 Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement à des associations intervenant dans le cadre d'ateliers ou de chantiers d'insertion pour des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'espaces verts des 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions de fonctionnement suivantes sont attribuées au titre de l'exercice 2021 :

23 500 € à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans le 16^e arrondissement.

24 000 € à l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole du stade des Poissonniers dans le 18^e arrondissement ;

- 90 000 € à l'association Études et Chantiers Ile de France pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole d'équipements sportifs dans les 12^e et 20^e arrondissements ;
- 23 500 € à l'association Interface Formation pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole des écoles de la rue Levau et du boulodrome de la rue de Noisy le Sec dans le 20^e arrondissement ;

Soit un montant total de 161 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits et du renouvellement des agréments des associations par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO